

10) Comptes financiers du COMITE DES FETES.

M. ATECTAM, Trésorier du Comité des Fêtes, donne lecture du rapport qu'il a établi :

" Monsieur le Maire,
" Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter à votre examen pour approbation les comptes financiers du COMITE DES FETES pour l'exercice 1963. Ces comptes s'établissent comme suit :

En RECETTES :

- Reliquat de l'année 1962.....	16.252.-
- Intérêts alloués par le Trésor	3.849.-
- Subvention de la Commune pour 1963.	5.500.000.-
- <u>Versements :</u>	
- du 23. 7.63	4.570.-
- du 19.11.63.....	58.050.-
- du 10. 1.64.....	91.000.-

5.667.727.-

EN DEPENSES :

- Réceptions.....	1.012.701.-
- Fêtes publiques.....	1.882.599.-
- Arbre de Noël.....	2.576.390.-
- Achat de matériel.....	179.740.-

5.651.430.-

- SOLDE CREDITEUR au 29 Janvier 1964.....

16.297.-

St-Denis, le 17 Mars 1963.
Le Trésorier du Comité des Fêtes :
Signé: René ATECTAM "

Adopté à l'unanimité.

M. ATECTAM : Je ne peux soumettre les comptes financiers du Comité à votre approbation, sans remercier et féliciter notre Président, M. GALLARD, pour le dévouement qu'il a fait preuve et la compétence avec laquelle il a dirigé notre Comité pendant l'année 1963.

J'associe également à mes remerciements Melle RICARD et Mlle GASTRIN qui, toutes deux, nous ont beaucoup aidés à l'organisation de nos fêtes, avec dévouement et compétence.

M. GALLARD remercie à son tour M. ATECTAM pour les services rendus au Comité et pour sa parfaite gestion des comptes du Comité.

Le Maire : Je profite de cette occasion, Messieurs, pour vous demander de vous associer tous à moi pour remercier le Président Gallard et pour lui adresser nos félicitations.

C'est bien volontiers que je m'associe à M. GALLARD pour féliciter M. ATECTAM qui a toujours assisté aux réunions et aux manifestations du Comité, et pour le remercier de sa gestion compétente.

Je suis heureux qu'il ait songé à associer à ses remerciements Melle RICARD et Melle GASTRIN dont vous connaissez tous le dévouement entier à la Municipalité.

Applaudissements !